

APPEL À NOMINATIONS DE DIRECTEURS

Élections des directeurs pour l'assemblée générale annuelle du 16 septembre 2023

1. INTRODUCTION

Triathlon Canada, l'organisme national de régie du sport, est actuellement à la recherche de candidatures pour trois (3) des huit (8) postes de directeur. Deux (2) pour un mandat de quatre ans jusqu'en 2026 et un (1) pour un mandat de deux ans jusqu'en 2024. Les mandats prendront fin à l'assemblée générale annuelle (AGA) de Triathlon Canada en 2024 et en 2026.

Les candidats seront déterminés par 1) un protocole qui tient compte des restrictions géographiques et de genre des règlements ([Éligibilité](#)) et 2) le plus grand nombre de votes. Les deux (2) candidats retenus avec le plus grand nombre de votes rempliront les mandats de 4 ans et le candidat suivant avec le plus de votes remplira le mandat de 2 ans.

2. NOMINATIONS DE DIRECTEURS

Comme l'exigent les [règlements](#), un comité des candidatures a été nommé par le conseil d'administration pour solliciter et examiner les candidatures aux postes de directeurs. Les membres du comité sont les suivants :

- Amy Henderson, _____
- Joy Weismiller, directeur de Triathlon Canada
- Shawn Rempel, directeur de Triathlon Canada
- Jason Cleaversmith, président de Triathlon Prince Edward Island
- Paul Huyer, ancien directeur de Triathlon Canada
- Joe Morissette, Chef de la direction de Triathlon Canada (membre sans droit de vote)

Le comité des nominations demande que les candidatures aux postes d'administrateur soient soumises avant l'assemblée générale annuelle. Toutes les candidatures reçues avant la date limite seront évaluées en fonction du **mandat du conseil d'administration** (annexe I), de la **politique de diversité du conseil d'administration** (annexe II) et des critères spécifiques énoncés ci-dessous. Le conseil d'administration présentera une liste de candidats recommandés aux membres au moins quatorze (14) jours avant l'assemblée générale annuelle.

3. CRITÈRES POUR LES NOMINATIONS 2023

Le comité des nominations a évalué les besoins du conseil d'administration en matière de compétences, d'expérience et de diversité et reconnaît plusieurs besoins importants :

1. **Critères essentiels** : Les compétences et l'expérience suivantes sont essentielles
 - Connaissance du sport/para sport

- Expérience avec un conseil de gouvernance
- Levée de fonds
- Sens des affaires et des finances
- Développement des politiques
- Engagement des parties prenantes
- Joueur d'équipe

2. Critères spécifiques : Recherché à l'heure actuelle

- Entrepreneurat
- Relations gouvernementales
- Gestion du changement stratégique
- Marketing/Communication
- Gestion des risques
- Comptabilité et finances

3. Critères généraux

- Leadership
- Mentions légales
- Capital politique
- Perspective du sport national

4. ADMISSIBILITÉ

1. Pour être éligible à l'élection d'un directeur, une personne doit :
 - a. Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus ;
 - b. Être un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu ;
 - c. Avoir le pouvoir légal de contracter ;
 - d. Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays ; et
 - e. Ne pas avoir le statut de failli.
2. Les personnes suivantes ne sont pas admises au poste d'administrateur :
 - a. Une personne qui n'a pas satisfait aux exigences de la présente politique de vérification de l'admissibilité ;
 - b. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom ;
 - c. Une personne qui occupe un poste d'administrateur ou de dirigeant d'un membre ;
 - d. Une personne qui agit en tant que directeur de course, officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, au nom de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ;
 - e. Une personne qui est un parent (défini comme le père ou la mère biologique, le beau-père ou la mère, le parent ou le tuteur légal) d'un athlète titulaire d'une carte de compétition internationale ; et

- f. Une personne en conflit d'intérêts, tel que déterminé par les [politiques de base](#) de la Société relatives au **Code de conduite et d'éthique** et **Conflit d'intérêts**.
3. Toute personne jugée inéligible au poste de directeur pour les raisons suivantes restera inéligible pendant dix-huit (18) mois après que la raison de l'inéligibilité aura cessé :
 - a. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom ;
 - b. Une personne qui agit en tant qu'officiel technique ou entraîneur, rémunéré ou bénévole, au nom de la Corporation, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Corporation ; ou
 - c. Une personne cesse d'être membre de l'équipe nationale d'élite et titulaire d'une carte de compétition internationale, dans le cas du directeur des athlètes.
4. La section 4.1, article IV des statuts de Triathlon Canada stipule que pas plus de cinq (5) directeurs peuvent être de la même identité de genre. Étant donné que cinq (5) des administrateurs actuels sont des hommes, nous ne pouvons pas accepter les candidatures à l'élection en 2022 de toute personne qui s'identifie comme un homme.
5. Pas plus de deux (2) directeurs peuvent résider dans la même province au moment de l'élection, à l'exclusion, pour plus de certitude, de l'administrateur des athlètes.
6. Les directeurs doivent également se conformer aux procédures de sélection de Triathlon Canada, qui peuvent inclure une vérification du casier judiciaire. Après leur élection, les directeurs ont soixante (60) jours pour se conformer aux procédures de sélection.

5. CANDIDATURES POUR 2023

1. Les personnes souhaitant se présenter à un poste de directeur, y compris les directeurs actuels, sont soumises à une procédure de nomination qui nécessite la soumission d'un [formulaire de candidature](#) signé et des documents justificatifs avant la date limite de candidature.
2. Le comité des nominations fera preuve de diligence raisonnable en examinant les qualifications du candidat, les compétences et attributs requis, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels ou autres questions importantes qui empêcheraient le candidat de remplir avec succès les fonctions d'administrateur.
3. Chaque candidat doit remplir et signer un **formulaire de candidature** et le soumettre au comité des nominations, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant les qualifications, les réussites, les antécédents professionnels et bénévoles du candidat. Les candidats peuvent également soumettre :
 - Un **programme de campagne** décrivant ce que le candidat souhaite faire pour promouvoir les objectifs de Triathlon Canada - ce matériel peut être aussi détaillé ou spécifique que le candidat le souhaite.
 - Une photo d'**identité**
 - Une **biographie** du candidat (300 mots maximum)
 - Une **vidéo** décrivant le candidat et/ou son programme (30 secondes maximum).
 - **Témoignages** d'autres organisations ou d'autres personnes

4. Les candidatures peuvent être soumises par courriel, par courrier ou par service de messagerie à l'adresse suivante avant **17 heures (HNP) le 23 mai, 2023.**

Triathlon Canada

c/o Comité des Nominations

121-1925, rue Blanshard

Victoria, Colombie-Britannique V8T 4J2

Courriel : Nominations@triathloncanada.com

ANNEXE I MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. INTRODUCTION

Huit (8) directeurs sont élus au conseil d'administration pour un mandat de quatre ans (qui prendra effet en 2024). Les huit (8) directeurs comprennent un (1) directeur des athlètes. Triathlon Canada reconnaît les avantages d'avoir un conseil d'administration diversifié et inclusif. La diversité des perspectives, des antécédents et des expériences au sein du conseil d'administration contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, la composition du Conseil doit répondre aux exigences de la **politique de diversité** du Conseil.

2. MANDAT

Les directeurs du conseil d'administration :

- Respecter et exemplifier les valeurs de Triathlon Canada ;
- Servir dans les meilleurs intérêts de Triathlon Canada ;
- Se conformer à toutes les dispositions du [Code de conduite des directeurs de Triathlon Canada](#) ;
- Ne pas avoir reçu de rémunération de Triathlon Canada au cours des dix-huit mois précédents, à l'exception des frais directs ou de la compensation pour un rôle de bénévole, tel qu'un officiel technique ;
- Participer à la formation à la gouvernance et/ou au développement professionnel, selon les besoins ;
- Assurer la conduite éthique de l'organisation ;
- Être responsable de la responsabilité financière et de la viabilité de l'organisation ;
- Assister et participer activement à au moins 80 % des réunions prévues du conseil d'administration ;
- Participer à un minimum d'un (1) comité du Conseil ;
- Contribuer à formuler, faire progresser et suivre la vision de l'organisation ainsi que les priorités stratégiques et les progrès ;
- Approuver le plan stratégique de l'organisation et surveiller les performances par rapport au plan ; et
- S'acquitter d'autres tâches qui peuvent être prescrites de temps à autre par le Conseil.

3. QUALIFICATIONS

Les compétences et l'expérience souhaitables des futurs directeurs sont les suivantes (sans ordre de priorité) :

connaissance du sport/para sport	expérience avec un conseil de gouvernance	développement de politiques
sens des affaires et des finances	implication des parties prenantes	joueur d'équipe
levée de fonds	relations gouvernementales	la gestion du risque
marketing/communications	gestion du changement stratégique	entrepreneuriat
comptabilité et finances	leadership	légal
capital politique	perspective nationale du sport	

4. RESPONSABILITÉS CLÉS

Les responsabilités spécifiques seront attribuées en fonction des compétences de chaque directeur.

5. AUTORITÉ

Les directeurs disposent de tous les droits de vote au sein du conseil d'administration.

6. ENGAGEMENT DE TEMPS

- Six (6) à huit (8) réunions du conseil d'administration par an, dont deux (2) réunions au maximum se déroulant en personne et les autres par téléconférence ;
- Le week-end de l'assemblée annuelle et la session annuelle de planification stratégique ;
- Des réunions supplémentaires du conseil d'administration sont organisées par courriel, selon les besoins ;
- Réunions des comités (minimum de quatre (4) par an par comité) ; et
- Le temps nécessaire à l'exercice de la fonction de direction de l'organisation.

ANNEXE II POLITIQUE DE DIVERSITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

La politique de diversité du conseil d'administration de Triathlon Canada (" la politique ") définit l'approche qui sera adoptée par le conseil d'administration (" le conseil ") et les membres de Triathlon Canada en ce qui concerne l'atteinte et le maintien de la diversité parmi les personnes recrutées, nommées ou élues au conseil.

PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique aux nominations, aux désignations et aux élections pour les postes du Conseil d'administration. Elle s'applique également aux nominations et désignations effectuées par le conseil d'administration aux comités du conseil d'administration.

Le conseil s'engage également à encourager la diversité parmi tous les employés de Triathlon Canada et s'attend à ce que les principes de diversité et d'inclusion informent toutes les décisions d'emploi et les décisions d'entreprise prises par le conseil et chez Triathlon Canada.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le conseil d'administration s'engage à créer une culture chez Triathlon Canada qui est inclusive et qui valorise et encourage le respect des différences au sein de notre communauté.

Triathlon Canada reconnaît les avantages d'avoir un conseil d'administration diversifié et inclusif. Le fait d'avoir des perspectives, des origines et des expériences diverses au sein du conseil d'administration contribuera à une prise de décision plus innovante, plus créative, plus réactive et plus sensible. À cette fin, Triathlon Canada s'engage à augmenter et à maintenir la diversité au sein du conseil.

Lorsqu'ils prennent des décisions concernant le recrutement, la désignation, la nomination et l'élection des directeurs, les membres et le conseil d'administration doivent veiller à ce que l'ensemble du conseil d'administration soit aussi diversifié que possible en termes de sexe, d'identité ou d'expression sexuelle, d'orientation sexuelle, de race, d'identité indigène ou autochtone, de nationalité, de lieu d'origine, d'ethnicité, de couleur, d'ascendance, d'âge, d'aptitude, de compétences, de formation ou de profession, de statut socio-économique et de religion, de spiritualité ou de croyances.

RESPONSABILITÉ ET RAPPORTS

Sur la base des conseils et des recommandations du comité de gouvernance, le conseil d'administration fixera tous les deux ans, avant l'assemblée générale annuelle des membres, des objectifs et des points de référence pour accroître et maintenir la diversité au sein du conseil. À tout moment, en fonction de la composition actuelle du conseil et des besoins de la société, les objectifs et les repères peuvent porter sur un ou plusieurs aspects de sa diversité.

Le comité des nominations fera rapport au conseil d'administration tous les deux (2) ans sur :

- les efforts de recrutement déployés pour attirer des candidats d'origines diverses ;
- les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des repères convenus par le conseil d'administration ; et
- le processus utilisé pour les nominations au conseil d'administration et la prise en compte de l'accroissement de la diversité au sein du conseil.

EXAMEN DES POLITIQUES

La politique et le processus de recrutement et de nomination seront revus au moins tous les deux (2) ans.